

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Dominique THILL, Jean-Marc CHARPENTIER, Claude FORTEMPS, Gilles KREMER, Fabrice TOLLE, Bernard GOFFARD, Jean HALSDORF, Éric LAMBERT, Bernard HAMIAUX et Mmes Aurélie BRAGEUL, Sylviane VUERICH.

Absents excusés : MM. Daniel BALLIET, Sylvain TASSIN et Mmes Joëlle BINOT.

M. Daniel BALLIET a donné procuration à Mme Sylviane VUERICH ;
M. Sylvain TASSIN a donné procuration à M. Fabrice TOLLE ;

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux rue Clause : demande de subvention au Département ;
2. SIEP : adhésion 2024 ;
3. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie ;
4. Vente d'une parcelle de terrain

DÉLIBÉRATION 2023-19 : Travaux de voirie rue Raymond Clause- demande de subvention au Département

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la réfection de la rue Raymond Clause. La voirie et les trottoirs n'ont pas fait l'objet de restauration depuis une quarantaine d'années. Il présente au conseil municipal plusieurs devis.

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte le projet de réfection de voirie de la rue Raymond Clause ;
- Accepte le devis de la société TPPH pour un montant de 92 910 € H.T. (quatre-vingt-douze mille neuf cent dix euros) ;
- Sollicite une subvention du Département de 15 000 € au titre du Fonds de Solidarité des communes afin d'en faciliter le financement.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2023-20 : Adhésion de plusieurs communes à la section « eau potable » du SIEP

- Vu le Code des Communes et notamment l'article L163-15 ;
- Vu la délibération du Comité Syndical des Eaux de Piennes en date du 03 juillet 2023 acceptant l'adhésion des communes de MONTIGNY-SUR-CHIERS, VILLERS-LA-CHEVRE, SAINT-PANCRÉ, VILLE-AU-MONTOIS et VIVIERS-SUR-CHIERS à la section Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver l'adhésion des communes de de MONTIGNY-SUR-CHIERS, VILLERS-LA-CHEVRE, SAINT-PANCRÉ, VILLE-AU-MONTOIS et VIVIERS-SUR-CHIERS à la section Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes (SIEP),

Adoptée à l'unanimité

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération

DÉLIBÉRATION 2023-21 : vente d'une parcelle de terrain

Le Maire informe le conseil municipal qu'un de nos administrés a fait la demande d'acquérir une partie de notre chemin d'exploitation cadastré ZB32.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de vendre une partie de la parcelle ZB32, soit 89 ca pour un montant de 17 800 € (dix-sept mille huit cents euros) ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes correspondant à cette vente ;
- Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Numéro DELIB	N°	Thème	Objet de la délibération	N° de page
2023-19	7.5.2	Subventions inférieures à 23000 €	Travaux de voirie rue Raymond Clause- demande de subvention au Département	2023-12
2023-20	1.2	Délégations de service public	Adhésion de plusieurs communes à la section « eau potable » du SIEP	2023-12
2023-21	3.2	Aliénations	Vente d'une parcelle de terrain	2023-12

Le Maire
Alain-DYE-PELLISSON

Le secrétaire de séance
Bernard GOFFARD